

Votre Service de Prévention et de Santé au Travail

Nous contacter:

ww.objectifsantetravail.fr

Tél: 01 39 04 27 37



Votre adhésion est réalisée par une Chargée de Relations Commerciales (CRC), elle vous affectera à une équipe santé travail et restera votre interlocutrice privilégiée.



Ostra vous accompagne dans votre démarche de prévention et la maîtrise de vos risques professionnels. En adhérant à notre association, vous bénéficiez d'un ensemble de prestations inclues dans votre cotisation.

Notre service de prévention et de santé au travail a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail (Art. L 4622-2 du Code du Travail).

A cette fin, OSTRA:

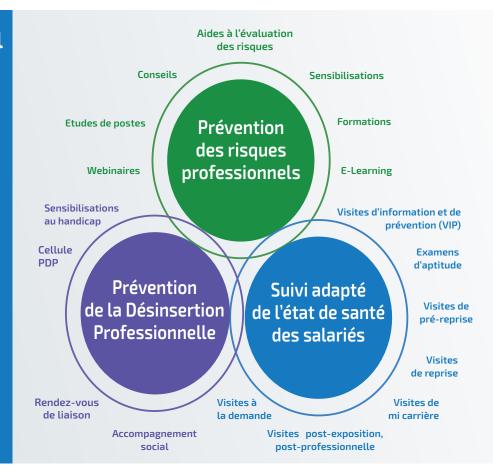
- Conduit des actions de santé au travail en entreprise
- Conseille les employeurs, les salariés et leurs représentants afin de supprimer, d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail et de contribuer à la prévention de la désinsertion professionnelle.
- Assure la surveillance de l'état de santé des salariés
- Participe à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

Offre socle de services

Une équipe santé travail pluridisciplinaire

Nos médecins du travail, interlocuteurs privilégiés de l'entreprise et du salarié, constituent le pivot d'une équipe pluridisciplinaire réactive, aux compétences multiples :

- Infirmiers en santé au travail
- Conseillers en prévention
- Assistantes médicales
- Techniciens d'hygiène et sécurité
- Ergonomes
- Psychologues du travail
- Toxicologues
- Assistantes sociales
- Conseillers en maintien en emploi et en prévention de la désinsertion professionnelle



Le suivi individuel de santé

Les visites

Elles sont assurées par le médecin ou un(e) infirmier(e) et s'appuie sur la création (ou la reprise) du dossier médical, qui assure la traçabilité du suivi de santé tout au long de la carrière professionnelle du salarié.

Les visites sont organisées dans votre centre de proximité ou au sein de votre entreprise (si les conditions le permettent).

Le suivi individuel est étendu aux travailleurs indépendants et aux chefs d'entreprise, dans le cadre de l'offre spécifique.

Vos engagements

Votre adhésion est annuelle et se renouvelle chaque année par tacite reconduction. Elle vaut acceptation des statuts et du règlement intérieur en vigueur, disponibles sur notre site Internet. En contrepartie, vous vous engagez notamment à :

- Déclarer le code PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles) et la classification SI, SIA et SIR (en précisant le risque particulier) de vos salariés afin d'adapter leur suivi de santé.
- Adresser vos salariés pour tous les examens rendus obligatoires par la loi : embauches, reprises du travail, visites périodiques, visites de surveillance particulière, etc.
- Faciliter au médecin et à son équipe pluridisciplinaire l'accès aux lieux de travail, lui communiquer toute information utile à l'exercice de ses fonctions et lui mettre à disposition locaux et matériel nécessaire dans le cas de centres permanents.
- Informer votre médecin du travail de tout accident du travail et de tout salarié en arrêt de travail de plus de 3 mois afin de lui proposer une visite de pré-reprise.
- Déclarer annuellement les éléments indispensables au calcul Per Capita de la cotisation directement sur votre Espace Adhérent (nombre de salariés au 1er janvier)
- Indiquer à Ostra toute modification de votre situation, notamment changement d'adresse, de raison ou de forme sociale, changement d'exploitant, cession ou cessation d'activité

SUIVI DE SANTÉ SIMPLE (SI)	 Visite d'information et de prévention (VIP) initiale Visite d'information et de prévention (VIP) périodique
Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen d'aptitude embaucheExamen d'aptitude périodiqueVisite intermédiaire
Visites Médicales de Prévention de la Désinsertion Professionnelle	 Visite de pré-reprise Visite de reprise Visite de mi-carrière Visite post-exposition Visite post-professionnelle
AUTRE VISITE	• Visite à la demande



Des examens complémentaires peuvent être prescrits par le médecin du travail. Leurs coûts sont pris en charge par Ostra (hors vaccins obligatoires).

Les outils à votre disposition

- L'accès à votre espace adhérent ce portail dédié permet de déclarer et mettre à jour vos effectifs, visualiser les rendez-vous, consulter vos factures, etc.
- Notre site Internet permet d'accéder à de nombreuses informations et des documents accessibles en téléchargement, à notre agenda des sensibilisations ainsi qu'à des modules de formation aux risques professionnels en E-learning.
- Une communication par e-mailing vous tient informés de nos actualités, des évolutions apportées au sein des services, des équipes médicales...

L'offre complémentaire



Un service « Salariés éloignés » c'est un service exclusif qui consiste à nous mandater pour l'organisation du suivi de santé de vos salariés en province et vous permet ainsi de ne conserver qu'un seul interlocuteur.



■ Des prestations de service social prestations contractuelles pour accompagner de façon régulière vos salariés en difficulté et vous conseiller sur l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail.



■ **Des interventions sur mesure** réalisées par nos experts à la demande des entreprises (études ergonomiques, soutien psychologique...)